

## **Synthèse et Recommandations de la Haute Autorité de Santé relatives aux conditions de mise en œuvre de la télémédecine en unité de dialyse médicalisée (HAS - Télémédecine - Unité de dialyse médicalisée)**

01/01/2010

En janvier 2010, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié des recommandations relatives aux conditions de mise en œuvre de la télémédecine en unité de dialyse médicalisée (UDM). Cette étude avait été sollicitée par la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins afin de déterminer la place de la télémédecine dans l'organisation des soins des patients traités par épuration extrarénale en UDM. Ce document comporte ainsi des recommandations concernant l'ensemble des conditions de mise en œuvre de la télémédecine dans le fonctionnement d'une UDM permettant de garantir aux patients la qualité des soins et la sécurité de la prise en charge. La HAS expose ainsi les modalités d'organisation et d'implantation des UDM, l'organisation des soins par la télémédecine et les procédures face aux urgences, les aspects techniques du système de télédialyse ainsi que les aspects économiques, juridiques et déontologiques. La HAS considère, en outre, que ces recommandations pourront servir de support à la mise en place des projets pilotes autorisés par les Agences Régionales de Santé tel que le préconise le [rapport Lasbordes](#).